



PRÉFET DES YVELINES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Versailles, le 26 septembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS FESTIFS ET FAMILIAUX DE PLUS DE 30 PERSONNES

Les indicateurs épidémiologiques de surveillance de la covid-19 continuent de se dégrader dans le département des Yvelines et la pression sur les services hospitaliers augmente.

Le taux d'incidence (nombre de nouvelles contaminations rapporté à 100 000 habitants sur une période de 7 jours glissants) s'élève désormais à 94,7. Le taux de positivité aux tests atteint désormais 7,7.

Dans le prolongement des annonces faites le 23 septembre 2020, le préfet des Yvelines a pris un arrêté interdisant les rassemblements festifs ou familiaux de plus de 30 personnes dans tous les établissements recevant du public, ceux-ci étant susceptibles de contribuer à l'accélération de la propagation du virus. En effet, la nature de ces rassemblements rend souvent impossible le respect des gestes barrières et de la distanciation physique.

Ces mesures ne concernent toutefois pas les cérémonies civiles dans les mairies et les cérémonies religieuses dans les lieux de culte, qui demeurent régies par les règles qui leur sont par ailleurs applicables.

Les autres types de rassemblements, comme les événements associatifs ou professionnels, peuvent être maintenus, dans le respect strict des règles sanitaires prévues, sous la responsabilité des organisateurs.

À cet égard, il est rappelé que les organisateurs des rassemblements publics de plus de dix personnes doivent adresser à la préfecture des Yvelines, sans préjudice des autres formalités applicables, une déclaration précisant notamment le protocole sanitaire appliqué.

Le préfet des Yvelines a par ailleurs prolongé l'obligation de port du masque aux abords des écoles et des gares du département, jusqu'au 30 octobre 2020. Enfin, le port du masque demeure obligatoire, jusqu'au 30 octobre 2020, sur les marchés publics de plein air, les brocantes et vide-greniers.

Le préfet des Yvelines en appelle à la responsabilité de chacun pour limiter la circulation du virus.